**CANDIDATURE POUR UN STAGE SUBVENTIONNE**

 **AU SEIN D’UNE DELEGATION DE L’UNION EUROPEENNE**

**Nom de famille (en majuscule), Prénom(s):**

**Date de naissance: Nationalité:**

**­­**

**Je déclare que:**

* Je suis un(e) jeune diplômé(e) et que je détiens au moins un diplôme de niveau universitaire (B.A.)
	+ Université / Ville / Pays :
	+ Faculté / Sujet :
* Je suis un(e) citoyen(ne) de l’UE ou du pays hôte de la Délégation ou d’un pays candidat ayant déjà signé un traité d’adhésion avec l’UE
* Je réside actuellement au Sénégal
* Je n'ai pas d'expérience de plus de six semaines au sein des institutions de l'UE
* Mes expériences professionnelles ne dépassent pas un an au total (après obtention de mon/mes diplôme/s **[[1]](#endnote-1).**

**Je joins les documents suivants:**

* Un curriculum vitae (CV) détaillé Europass
* Une lettre de motivation
* Le formulaire de candidature présent

**J'accepte de l'éventualité où je serais présélectionné(e) pour un stage, d'envoyer:**

* Une copie de ma carte d'identité / passeport valide
* Une copie de mon/mes diplôme/s
* Une copie de mon / mes certificat (s) de langue, si disponible
* Un extrait du "casier judiciaire"
* Un certificat médical attestant que je suis apte au travail et que je ne souffre pas de maladie infectieuse (un certificat rédigé par un médecin généraliste suffit)

**[ ]  J'accepte, dans l’éventualité où je serais sélectionné(e) et si je suis un citoyen de l’UE résidant au Sénégal, de fournir la preuve que je suis couvert contre le risque de pandémie et les frais de rapatriement**

**[ ]  Si je suis un citoyen de l’UE, je suis détenteur d’un visa de résidence valable and d’un permis pour effectuer un stage**

**[ ]  Je comprends que les stages pourraient être reportés, suspendus voire annulés, compte tenu du contexte très évolutif de l'épidémie de COVID-19 dans le pays hôte**

**Je suis disponible pour un stage: De: Au:**

Date de candidature: Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les autres stages ou jobs d’étudiants ou travaux de volontariat réalisés pendant les études universitaires ou après l'obtention du diplôme ne sont pas considérés comme une expérience professionnelle. [↑](#endnote-ref-1)